



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 4820

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Tibet. En effet, la question de l'autonomie du Tibet et surtout la question du maintien de la culture et de l'identité tibétaine sont de plus en plus préoccupantes. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre le gouvernement français, avec l'ensemble de ses partenaires, pour rappeler la nécessité d'un dialogue entre les autorités chinoises et la communauté tibétaine, et permettre la fin de ce conflit.

Texte de la réponse

Sans contester l'appartenance du Tibet à la Chine, la France appelle à l'ouverture d'un dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï-lama, qui a indiqué constamment ne pas revendiquer un statut d'indépendance pour le Tibet mais la garantie d'une autonomie véritable. Lors de visites au plus haut niveau, les autorités françaises se sont attachées à souligner auprès de leurs interlocuteurs chinois tout l'intérêt qui s'attacherait à l'ouverture d'un tel dialogue. Elles ont encouragé les autorités chinoises, par lettre du Président de la République à son homologue ainsi que par une déclaration du porte-parole du ministère des affaires étrangères, à donner suite à la récente visite en Chine et au Tibet d'une délégation d'envoyés du dalaï-lama. Nous espérons que celle-ci débouchera sur un processus constructif. La France continuera d'oeuvrer en ce sens et d'attirer régulièrement l'attention des autorités chinoises sur la situation des droits de l'homme au Tibet et sur la préservation de l'identité culturelle et religieuse tibétaine, s'associant ainsi pleinement à des préoccupations partagées par l'ensemble des partenaires européens et rappelées dans une déclaration de l'Union européenne du 12 septembre 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4820

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3632

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4938